



1999-2000

Rapport annuel de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

Rapport annuel 1999-2000 de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Supervision : Denis Bertrand

Rédaction : Personnel de la FCFA du Canada

Coordination : Karine Lamarre

Révision : Michel Bédard, Karine Lamarre

Montage HTML : Karine Lamarre

Juin 2000

Toute reproduction avec mention de la source est autorisée.

Table des matières

Message de la présidence

Message de la direction générale

Bureau de direction

Conseil national des présidentes et des présidents

Directrices et directeurs généraux

Affaires internes

Assemblée générale annuelle de 1999

Nouveau et futur membres

Prix Boréal 1999

Dialogue

Santé en français

Ententes Canada - communautés

Concertation interministérielle

Affaires externes

Dossiers nationaux

Année de la Francophonie canadienne

Rencontres politiques

Nouvelle Commissaire aux langues officielles

Comité des sous-ministres responsable des langues officielles

Champions interministériels des langues officielles

Rapport du sénateur Jean-Maurice Simard

Projet de fusion d'Air Canada

Ottawa, ville bilingue ?

Dossiers internationaux

Relations internationales

VIIIe Sommet de la francophonie

Dossiers québécois

Rencontres de promotion et de sensibilisation

Rencontres politiques

Forum des partenaires de la francophonie

Dossiers juridiques

Jugements marquants

Services juridiques

Communications

Radiodiffusion et télécommunications

Recto Verso

Vidéos

Administration et personnel

Message de la présidence



Alors qu'une lutte s'annonce dans notre capitale nationale pour qu'Ottawa se dote d'un statut de ville officiellement bilingue, je suis tenté d'affirmer que très peu de choses ont changé au cours des vingt-cinq dernières années, période marquée par les nombreuses revendications et le développement communautaire continu de la francophonie canadienne. Évidemment, les progrès effectués par les communautés francophones et acadiennes depuis 1975 sont importants, je dirais même spectaculaires dans certains cas. Mais il n'en demeure pas moins que nous avons encore des efforts gigantesques à fournir pour assurer notre avenir et qu'aucun gain ne nous sera servi sur un plateau d'argent.

Nous avons quand même pu bénéficier d'un appui de taille de la part du gouvernement fédéral, surtout en cette fin de XXe siècle, alors que les provinces demeurent encore récalcitrantes lorsqu'il s'agit de respecter nos droits constitutionnels. Pendant ce temps, on note au Canada, comme un peu partout en Occident, une montée du discours néo-libéral, d'un discours de droite qui prône entre autres un retrait de l'État fédéral dans les dossiers à teneur linguistique. La progression apparente de ce discours dans les provinces, et surtout au niveau fédéral, m'inquiète. Non seulement les tenants de ces idées veulent-ils que l'État abandonne ses obligations à l'égard du développement des minorités linguistiques, mais ils prônent globalement une société qui devrait faire abstraction des différences culturelles et linguistiques. Selon ces personnes, la diversité culturelle serait du ressort du domaine privé et non plus la responsabilité des gouvernements. Dans ce contexte, il est clair que la FCFA aurait tout intérêt à s'allier aux mouvements qui représentent la diversité au Canada et plaider à son tour le droit à la différence tout en invoquant nos droits historiques.

Du même coup, la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Beaulac, a récemment effectué un virage important en affirmant que les droits linguistiques sont des droits fondamentaux au même titre que les autres prévus dans la Charte canadienne des droits et libertés. De ce fait, le plus haut tribunal du pays définit une nouvelle vision élargie

des droits linguistiques au Canada en favorisant une égalité réelle, avec toutes les obligations gouvernementales que cela comporte. La FCFA, en partenariat avec le monde juridique francophone, doit explorer ces nouvelles avenues de développement.

On ne bâtit pas une société uniquement à coup de jugements des tribunaux. Il faut continuellement renouer et renouveler le contrat social qui nous relie à nos concitoyennes et à nos concitoyens canadiens. Il faut le faire en développant et en entretenant des liens, des contacts et des échanges avec les autres composantes de la société canadienne. De plus, nous devons revoir la teneur de notre discours politique comme communautés francophones et acadiennes. C'est pour ces raisons que le projet *Dialogue*, dont il est question dans ces pages, est crucial pour l'avenir de nos collectivités. Nous devons accroître nos efforts pour associer notre discours aux grands enjeux auxquels notre société est confrontée. Après tout, notre crédibilité dépend de notre capacité d'intervenir rapidement et intelligemment, tout en demeurant soucieux de nos intérêts, dans les grands dossiers sociaux tels que la réforme de la santé, le rôle de l'État dans la société, l'avenir des communications et l'avènement de la nouvelle économie. Notre capacité d'influencer les politiques dans ces domaines doit en être une qui marie nos droits constitutionnels et les enjeux sociaux plus larges. Après tout, les communautés francophones et acadiennes ne vivent pas en vase clos.

La francophonie est beaucoup plus qu'un dossier sectoriel qui relève de la responsabilité d'un seul et unique ministère. Nos communautés sont complexes et vivent toutes les contradictions des sociétés modernes occidentales. Il faut donc que notre discours communautaire s'inscrive dans une perspective globale et que les actions gouvernementales en fassent autant. Entendons-nous : il faut continuer à nous développer en fonction de nos réalités locales, provinciales et nationales. Par contre, de son côté, la FCFA du Canada a la responsabilité d'élaborer une vision globale de développement pour les communautés francophones et acadiennes et de partager celle-ci avec l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Nos infrastructures francophones et nos outils de développement sont des atouts importants pour la société tout entière. Nous devons donc nous engager à mieux promouvoir ce message de solidarité tout en le reliant à des objectifs plus larges, tels que la promotion de la diversité canadienne.

Par ailleurs, nous devons renouveler le discours habituel des communautés francophones et acadiennes, souvent axé exclusivement sur le respect de nos droits constitutionnels et autres, pour attirer notre prochaine génération de leaders. Les jeunes francophones d'aujourd'hui ont des intérêts qui dépassent souvent les sphères d'action traditionnelles de nos communautés; par exemple, ils sont environnementalistes, intéressés aux grandes questions sociales et soucieux de leur place dans le monde. Nous devons leur présenter la francophonie comme étant ouverte elle aussi sur la planète, et comme une voie qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs personnels.

Nous pouvons franchir une première étape en ce sens en nous ouvrant davantage aux autres communautés et individus qui seraient pour nous des alliés naturels afin de les inclure dans nos cercles d'influence et de réflexion. Plus il y aura de gens qui s'intéresseront à l'avenir de la francophonie, plus notre voix résonnera sur la scène nationale.

Ce souci d'ouverture doit aussi être manifeste au sein de la FCFA elle-même. Il peut s'exprimer par une meilleure appréciation des réalités parfois complexes de chaque province et de chaque territoire, de même que par un respect renouvelé de nos différences respectives. Nous devons aussi tendre la main aux organismes avec lesquels nous partageons des intérêts, notamment dans les domaines de la santé, des communications et de la justice, afin d'accroître l'efficacité de nos actions. Même si la nécessité d'établir des partenariats a été évoquée à plus d'une reprise et dans plus d'un contexte au cours des dernières années, ceux-ci demeurent un moyen d'action que nous devrions privilégier.

Enfin, même si l'introduction à ce texte pouvait vous laisser entrevoir un certain découragement de ma part, sachez que je demeure résolument optimiste pour l'avenir. Notre rayon d'action s'étend vers de nouveaux domaines, essentiels au développement de nos communautés. Ce faisant, nous marquons aujourd'hui l'évolution future de la francophonie en milieu minoritaire au Canada.

Le président de la FCFA du Canada,
Gino LeBlanc



Message de la direction générale



Bonjour,

Il me fait plaisir de vous présenter le vingt-cinquième rapport annuel de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. En 1975, un certain nombre d'individus en provenance des quatre coins du Canada français décidaient de mettre sur pied une organisation nationale qui regrouperait l'ensemble des associations porte-parole de la francophonie provinciale de l'époque. La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) était née. La raison d'être de la FFHQ était fort simple : regrouper les forces vives de la francophonie canadienne afin de se donner, dans la capitale nationale, un porte-voix qui favoriserait la défense et la promotion du fait français à l'extérieur du Québec.

Il y a 25 ans, le terme « communauté » n'était guère utilisé pour définir la population francophone de l'extérieur du Québec. Même si l'expression « nation canadienne-française » perdait de plus en plus d'adeptes à cette époque, il était encore question du Canada français dans toute sa diversité. À ce moment, ce qui importait pour les fondateurs de la FFHQ, c'était de se distinguer du grand frère québécois qui, lui, s'affirmait en raison de sa majorité et de ses institutions. Progresser en situation minoritaire était la différenciation qu'il fallait mettre en évidence. Les aspirations des uns à l'égard des autres n'étant plus concordantes, une distance était donc créée entre le Québec et le reste du Canada français.

Les différents niveaux de développement de la francophonie canadienne en situation minoritaire étaient déjà acquis au sein même du nouvel organisme national. Ils se sont accentués au fil du temps. Dans les années 1980, les vocables « collectivité » et « communauté » ont pris de plus en plus d'importance dans l'appellation de la francophonie canadienne en situation minoritaire. Cette forme d'affirmation identitaire a pris tout son sens au début des années 1990 lorsque la FFHQ est devenue la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.

Fait marquant, un des premiers gestes qu'aura entrepris la nouvelle FCFA du Canada aura été l'élaboration d'une politique de rapprochement avec le Québec. En 1995, cette initiative recevait un écho de la part du gouvernement québécois lorsque celui-ci adopta une Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Vingt ans après la création de la FFHQ, le dialogue reprenait sur de nouvelles bases entre le Québec et le Canada français en situation minoritaire.

Tout au long de ces 25 ans de vie associative, la reconnaissance, trop souvent niée, des droits constitutionnels des communautés francophones en situation minoritaire aura été très certainement le fil conducteur qui a animé les actions de la FCFA du Canada. Dans cette veine, nous pouvons penser à la promulgation de l'unilinguisme anglophone de certaines provinces; aux longues luttes juridiques pour une éducation en français et à la pleine gestion de nos institutions scolaires; à la décroissance de l'aide financière du gouvernement fédéral qui a entraîné dans un état de précarité les projets de développement des communautés; aux multiples débats constitutionnels qui ont dilué à chaque occasion l'importance accordée à la légitimation des communautés francophones en situation minoritaire; sans compter les émotions provoquées par la tenue de deux référendums sur la sécession du Québec.

Il ne faut pas croire pour autant que les dirigeantes et dirigeants de la FCFA du Canada eurent le souffle court durant toutes ces années. La mise sur pied d'institutions scolaires, culturelles, communautaires et économiques homogènes; la création du Programme de contestation judiciaire; la conception d'un programme de financement pluriannuel par les ententes Canada-communautés; la place de plus en plus grandissante des communautés dans la francophonie internationale; l'essor d'une vision intégrée du gouvernement fédéral à l'égard du développement des communautés ainsi que le déploiement d'outils de communication efficaces ne sont que des exemples parmi tant d'autres où la FCFA a fait une contribution importante.

La FCFA d'aujourd'hui suit toujours le même sillon tracé par ses fondateurs, celui de la défense et de la promotion des intérêts des communautés qu'elle représente. Cette continuité dans la modernité se retrouve dans les pages du présent rapport annuel. Ce qui a changé avec le temps, c'est l'approche. En effet, il n'y a pas si longtemps, la concertation, le partenariat, la mondialisation et le village global n'étaient que de vagues concepts qui font maintenant partie de notre quotidien. La nature des dossiers a aussi évolué avec le temps. La prestation des services de santé en français, l'appropriation des nouvelles technologies de l'information, la mise en œuvre d'une politique de développement global et le rayonnement des communautés sur la scène internationale illustrent bien ces nouveaux domaines qui font maintenant partie de l'environnement de la FCFA.

Les opérations de la FCFA du Canada ne se confinent pas qu'à du développement à court terme. Je dirais que c'est surtout la réflexion qui, à long terme, guide nos actions. Cela aussi fait partie de la longue et plus ou moins constante tradition de la FCFA des 25 dernières années, soit de vouloir pousser les frontières de la vision du développement des communautés. Des *Héritiers de Lord Durham* en passant par *Pour ne plus être sans pays* et *Dessein 2000*, pour en arriver aujourd'hui à *Dialogue*, la mise en commun des idées et des moyens ne peut que mettre l'imagination et la créativité au pouvoir.

En terminant, j'aimerais remercier les membres du Bureau de direction de la FCFA du Canada pour leur disponibilité et leur leadership. J'aimerais aussi souligner le dynamisme et le professionnalisme de l'extraordinaire équipe de la FCFA avec qui c'est toujours un plaisir de travailler. Il s'agit de Micheline Doiron, Diane Côté, Francine Bilodeau, Michèle Bouchard, Karine Lamarre, Nathalie Dubuc, Maude Prud'Homme, Julie Massé, François Boileau, Paul-André Baril, Denis Bertrand, Michel Bédard, Guy Levesque et Robert Asselin. J'aimerais également mentionner l'appui de mes collègues des associations membres de la FCFA et des organismes nationaux, ainsi que des nombreux parlementaires et fonctionnaires dans l'accomplissement des objectifs que s'était donnés la FCFA du Canada au cours de la dernière année.

Le directeur général,
Richard Barrette



Bureau de direction

Gino LeBlanc	Président
Renée Champagne	Vice-présidente, Région Ontario
Jean-Guy Dionne	Vice-président, Région Est
Roger Duplantie	Vice-président, Organismes sectoriels
Mona Fortier	Vice-présidente, Organismes clientèles
Louissette Villeneuve	Vice-présidente, Région Ouest et Nord
Richard Barrette	Directeur général



Conseil national des présidentes et des présidents (CNPP)

Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Suzanne Dalziel
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	Gilles Groleau
Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)	Alcide Gour
Association des francophones du Nunavut (AFN)	Jacques Fortier
Association franco-yukonnaise (AFY)	Yann Herry
Association de la presse francophone (APF)	Roger Duplantie
Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL)	Basile Chiasson
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)	Jacqueline Farvaque
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)	Claude Provencher
Fédération franco-ténoise (FFT)	Fernand Denault
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)	Jean-Guy Dionne
Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)	Roxane Dupuis

Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF)	Maria Lepage
Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB)	Ghislaine Foulem
Société franco-manitobaine (SFM)	Daniel Boucher
Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA - Île-du-Prince-Édouard)	Maria Bernard
Organisme observateur	
Alliance des radios communautaires (ARC) du Canada	Maurice McGraw



Directrices et directeurs généraux

Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Denis Magnan
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	Denis Desgagné
Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)	Monique Matza
Association des francophones du Nunavut (AFN)	Daniel Cuerrier, coordonnateur
Association franco-yukonnaise (AFY)	Jeanne Beaudoin, directrice générale intérimaire
Association de la presse francophone (APF)	Louis Émond, agent de développement

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL)	Jean-Paul Boily
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)	Jim Aucoin
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)	Yseult Friolet
Fédération franco-ténoise (FFT)	Daniel Lamoureux
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)	Ali Chaisson
Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)	Chantal Berard
Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF)	Susanne Jeanson
Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB)	Daniel Thériault
Société franco-manitobaine (SFM)	Daniel Boucher, président-directeur général
Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA - Île-du-Prince-Édouard)	Edgar Arsenault
Organisme observateur	
Alliance des radios communautaires (ARC) du Canada	Serge Paquin, secrétaire général



Affaires internes

Assemblée générale annuelle 1999

La 24^e assemblée générale annuelle de la FCFA du Canada a eu lieu le 21 août 1999, à Moncton, soit quelques jours avant l'ouverture du Sommet de la Francophonie, au début du mois de septembre. Comme le veut la tradition, les délégués en ont profité pour définir les priorités de l'organisme pour 1999-2000.

Ainsi, il a été convenu que la FCFA continuerait d'exercer les pressions nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci poursuive la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles du Canada*. Cette section de la loi confie au ministère du Patrimoine canadien le mandat de coordonner les activités de toutes les institutions fédérales visant à favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques et à promouvoir la reconnaissance ainsi que l'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne.

Les délégués ont aussi demandé à la FCFA de surveiller de près la mise en œuvre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), initiative qui vise à encourager et à stimuler les partenariats entre les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les organismes fédéraux.

Ce faisant, les délégués exprimaient le souhait que ces initiatives puissent aboutir à la mise en place d'une politique d'harmonisation des initiatives fédérales à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle.

Dans un autre ordre d'idées, les associations membres de la FCFA ont réitéré leur appui au projet *Dialogue*, qui a pour but de stimuler des échanges sur les grands enjeux sociopolitiques des communautés francophones et acadiennes avec les diverses composantes du Canada, dont les francophones du Québec, les anglophones, les allophones et les peuples autochtones. Selon la FCFA, cet exercice devrait permettre aux communautés de mieux se positionner sur l'échiquier politique canadien à l'aube du prochain millénaire.

Par ailleurs, les délégués ont aussi demandé à la FCFA :

- de poursuivre l'élaboration de stratégies de communication, en collaboration avec ses associations membres, afin de promouvoir les réalisations et les préoccupations de la francophonie canadienne;
- d'encourager le développement de partenariats entre les communautés francophones et acadiennes et le Québec;
- d'appuyer les activités continues du Bureau francophone de la coopération internationale (BFCI) afin d'accroître la participation des communautés aux actions de développement international dans l'espace francophone;
- de maintenir son intérêt pour le dossier de la santé et des services sociaux en français ;
- et d'appuyer ses associations membres dans les dossiers juridiques.

En ce qui a trait au renouvellement des ententes Canada-communautés, les associations membres de la FCFA ont demandé à cette dernière de les appuyer dans leurs discussions avec le ministère du Patrimoine canadien. Rappelons que ces ententes portent sur l'appui financier pluriannuel qu'accorde le gouvernement fédéral aux collectivités minoritaires de langue officielle.

Enfin, les délégués à l'assemblée générale annuelle ont élu leurs représentantes et leurs représentants au Bureau de direction de la FCFA. Le président, Gino LeBlanc, et la vice-présidente pour la région Ontario, Renée Champagne, ont tous deux été réélus sans opposition pour un second mandat de deux ans. Louisette Villeneuve et Roger Duplantie ont accédé au Bureau de direction à titre de vice-présidente pour la région Ouest et Nord et de vice-président pour les organismes sectoriels. Ils se sont joints à Mona Fortier et à Jean-Guy Dionne qui poursuivaient leurs mandats respectifs à titre de vice-présidente des organismes clientèles et de vice-président pour la région de l'Est.



L'Association des francophones du Nunavut se joint à la FCFA du Canada...

L'Association des francophones du Nunavut (AFN) est devenue membre de la FCFA du Canada au cours de la 24^e assemblée générale annuelle (AGA) de cet organisme, le 21 août 1999. Son adhésion a été appuyée unanimement par les quinze autres associations membres de la FCFA.

L'AFN œuvre à l'affirmation et à l'épanouissement des quelque 700 francophones du Nunavut depuis novembre 1997. Elle succède à l'Association des francophones de Frobisher Bay (créée en 1981) et à l'Association francophone d'Iqaluit.

... Pendant que l'ARC du Canada attend son tour

L'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) a manifesté son intérêt à joindre les rangs de la FCFA au cours de l'année 1999-2000. Elle est donc devenue membre observateur et pourrait devenir membre officiel lors de l'AGA de l'an 2000.

Fondée en 1991, l'ARC du Canada est un organisme national qui représente vingt-huit radios communautaires, en ondes ou en implantation, issues des communautés francophones et acadiennes du pays.



Edgar Gallant, lauréat du prix Boréal 1999

M. Edgar Gallant a mérité le prix Boréal en 1999. Cette distinction lui a été remise à l'occasion de la 24^e assemblée générale annuelle de la FCFA qui a eu lieu à Moncton, le 21 août 1999.

Originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Gallant a œuvré au sein de la fonction publique du Canada pendant 36 ans. Il a travaillé dans le domaine des relations économiques internationales auprès du ministère des Finances à Ottawa, du Secrétariat international de l'OTAN à Paris et de la Mission du Canada auprès des Communautés européennes à Bruxelles. De 1965 à 1973, il a assumé des responsabilités dans le secteur des relations intergouvernementales, notamment au ministère des Finances à Ottawa, au Bureau du Conseil privé où il agissait à titre de sous-secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales (1969-1971) et au Conseil des Premiers ministres des Maritimes, duquel il a été le secrétaire (1971-1973).

Edgar Gallant a été président de la Commission de la capitale nationale (1973-1976) et président de la Commission de la fonction publique du Canada (1976-1985). En 1987, il assumait la fonction de secrétaire du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui se déroulait à Saskatoon. En 1989, il acceptait la présidence du comité mis sur pied pour conseiller le gouvernement de la Saskatchewan au sujet d'un régime scolaire pour les francophones de cette province. Il répétera cette expérience en Colombie-Britannique et au Manitoba en 1990 et 1991. Ses efforts ont contribué à l'obtention de la gestion scolaire pour les francophones de ces provinces et pour l'ensemble des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il est le président sortant du Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario.

M. Gallant a été honoré pour son travail et son dévouement au fil des ans par de nombreuses institutions. Il est également Officier de l'Ordre du Canada et membre de l'Ordre de la Fidélité française. En 1992, le Gouverneur général du Canada lui décernait la médaille commémorative de la Confédération du Canada.

Créé par la FCFA, le prix Boréal est remis en reconnaissance de la contribution essentielle d'une personne ou d'un groupe d'individus qui œuvre au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il peut être décerné à une personne pour sa contribution à vie ou encore pour sa contribution à un domaine spécifique, mais toujours dans l'optique d'un dévouement qui constitue un important gain pour la francophonie canadienne.

Les récipiendaires passés sont :

1998 - Le sénateur Jean-Robert Gauthier (Ontario)

1997 - L'Association pour l'École Georges et Julia Bugnet (Alberta)

1996 - M^e Louis A. Desrochers (Alberta)
 1995 - Juge Michel Bastarache (Nouveau-Brunswick)



Dialogue : parlons-nous !

Le 11 février dernier, on procédait au lancement officiel de *Dialogue*. Deux semaines plus tard, le groupe de travail se rendait aux Territoires du Nord-Ouest pour leur toute première tournée. *Dialogue* se concrétisait.

L'année 1999-2000 a été marquée par la préparation de ce projet d'envergure nationale qui a pour but de renforcer les liens entre les communautés francophones et les autres composantes de la société canadienne et de promouvoir les communautés francophones et acadiennes dans chaque province et territoire du pays. Il aura fallu plusieurs mois pour notamment définir l'image du projet, préparer les documents d'appui ou encore déterminer les orientations et la démarche du projet. Ce regard sur la dernière année permet de mettre en lumière tout le travail accompli pour assurer le succès de l'événement.

Dialogue se donne une image et des outils

C'est avec la firme montréalaise BCP que *Dialogue* a défini son image. Un logo pourvu de deux arches, l'une bleue, l'autre jaune, et arborant la signature « *Dialogue* : vitalité, fierté, appartenance francophones » a été choisi. Il symbolise : le dynamisme des communautés francophones et acadiennes du Canada; les liens durables, développés dans le cadre de la tournée, entre les communautés francophones et acadiennes du Canada et les francophones du Québec, les anglophones, les communautés ethnoculturelles et les peuples autochtones ainsi que la coopération, l'échange, l'ouverture, le dialogue. En plus du logo, la firme a conçu et développé le dépliant promotionnel du projet, l'affiche, la papeterie, un fond de scène ainsi que le site Web interactif. Un slogan a aussi été choisi : *Parlons-nous ! - Let's talk!*

Afin d'alimenter les discussions et de présenter aux intervenants rencontrés nos communautés, la FCFA a produit des documents d'accompagnement. En collaboration avec des personnes ressources de partout au Canada, un outil de discussion a été développé sur 15 thématiques différentes dont la santé, l'éducation, les arts et la culture, le développement économique, etc. Les associations membres ont aussi collaboré avec la FCFA afin de produire un profil correspondant à chaque communauté francophone et acadienne du pays. Le montage de ces documents a été réalisé par GLS design, une firme graphiste d'Ottawa.

Dialogue s'oriente et s'organise

Le comité d'orientation du projet, dont la dernière réunion a eu lieu en juin 1999, a conseillé la FCFA sur les directions que devait prendre *Dialogue*. Il était composé de Jean-Yves Assiniwi, Mariette Carrier-Fraser, Herménégilde Chiasson, Fernand Denault, Norman Moyer, Fo Niemi, Jacques Proulx, Jeanne Renault, Claudette Roy et Peter White.

Ce comité a cédé sa place aux membres permanents du groupe de travail *Dialogue* qui sont : Marc C. Arnal (Alberta), Mariette Carrier-Fraser (Ontario) et Isabelle Chiasson (Nouveau-Brunswick), des personnalités bien connues pour leur engagement envers les communautés francophones et acadiennes. Le groupe de travail est sous la présidence de Gino LeBlanc, président de la FCFA. Le mandat du groupe de travail est de participer aux réunions préparatoires de la tournée, aux activités prévues dans le cadre de cette tournée de janvier à juin 2000, à la rédaction du rapport final, à l'élaboration d'un plan d'action national pour la FCFA du Canada, et enfin, au grand rassemblement qui se tiendra en mars 2001.

Afin de définir et de préciser la démarche à adopter dans la mise en œuvre de *Dialogue* (tournée, rassemblement, etc.), il y a aussi eu, au cours de 1999-2000, des rencontres avec les présidences des associations membres de la FCFA. C'est enfin en novembre 1999 que le personnel de l'équipe de *Dialogue* a été embauché. Sous la direction de Micheline Doiron, on retrouve Guy Levesque, agent de projet, Robert Asselin, responsable des communications, et Maude Prud'Homme, responsable de la logistique.

Budget

Le budget du projet *Dialogue* est évalué à 2,4 millions de dollars. En mars 2000, il y avait dans les coffres 449 500 \$, soit 300 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien et 149 500 \$ du ministère du Développement des ressources

humaines du Canada. L'équipe travaille en collaboration avec PGF consultants inc. afin d'identifier des sources de financement pour le projet. Des démarches ont été entreprises auprès de trois ministères fédéraux et de trois entreprises. Trois scénarios de mise en œuvre du projet sont prévus en fonction du financement obtenu.

Lancement officiel et premières tournées

Le 11 février 2000, après un point de presse qui se déroulait au Centre de théâtre francophone d'Ottawa-Carleton, La Nouvelle Scène, le projet *Dialogue* a officiellement été lancé à Rideau Hall, la résidence de la Gouverneure générale. Environ 150 personnes assistaient à l'événement, dont les présidences des associations membres, le groupe de travail et nombre de dignitaires, parlementaires et autres représentants de la société canadienne. Les invités ont eu droit à un éloquent discours de la Gouverneure générale, Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, et à un discours du président du groupe de travail et de la FCFA, Gino LeBlanc. Une broche représentant le sigle de la FCFA, créée par l'artiste joaillier Luc Laframboise (Créations Lucas d'Ottawa), a été offerte à la Gouverneure générale, en guise de remerciement.

C'est deux semaines après le lancement, soit le 25 février 2000, que *Dialogue* prenait concrètement son envol en se rendant à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), pour sa première tournée. Cette visite de deux jours a permis aux membres du groupe de travail de rencontrer la communauté francophone des T.N.-O., mais aussi des élus de l'Assemblée législative, des leaders autochtones et des gens d'affaires, et ce, afin de discuter des priorités d'avenir de la communauté francophone des T.N.-O. et des liens qu'elle entretient avec les autres communautés du territoire.

Suivait, du 3 au 5 mars, la tournée au nouveau territoire du Nunavut. En plus des rencontres privées avec, notamment, des représentants du gouvernement territorial et des membres des communautés anglophones et inuits du territoire, le groupe de travail a tenu un forum de discussion public.

Dans le cadre du Forum des partenaires de la francophonie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) du gouvernement du Québec, qui se tenait du 16 au 19 mars 2000, *Dialogue* a organisé une table ronde. Ce forum de discussion a permis à la trentaine d'invités - dont les deux tiers étaient québécois - d'échanger sur les relations entre les communautés francophones et acadiennes et la majorité francophone québécoise et des moyens pour accroître les échanges entre eux. L'auditoire comptait une centaine de personnes.

La tournée pancanadienne se poursuivra ainsi jusqu'en juin 2000. Ce projet d'envergure, qui va bon train et qui est bien accueilli partout où il va, est le fruit des efforts de nombreuses personnes, que ce soit les employés du projet *Dialogue*, ceux de la FCFA du Canada, les associations membres, le groupe de travail et les nombreux autres collaborateurs et collaboratrices qui ont su travailler sur les multiples facettes que comportent le projet.



À notre santé, en français !

Conférence internationale francophone en sciences de la santé

Dans son discours prononcé lors de la cérémonie de clôture de la Conférence internationale francophone en sciences de la santé, qui s'est tenue à Moncton en juin 1999, le président de la FCFA du Canada, M. Gino LeBlanc, déclarait : « Nous sommes à l'heure de la mobilisation positive derrière une volonté commune, francophone, de donner à nos gens, à tous nos gens, les meilleurs services de santé possibles et toutes les institutions essentielles au développement de ces services, autant pour la formation que pour la prestation de soins. »

Cette mobilisation des communautés dans la poursuite d'un meilleur accès à des services de santé en français exigera une concertation de tous les intervenants. À cet effet, la conférence de Moncton a offert une excellente occasion de réunir autour du thème de la santé des francophones provenant de toutes les régions du pays. En tant qu'organisation collaboratrice, la FCFA y a organisé plusieurs activités pour favoriser cette concertation.

Nouvelles publications

Une meilleure connaissance des réalités et des réalisations de chacun est un élément essentiel d'une concertation réussie. Voilà pourquoi la FCFA a entrepris la publication du bulletin *À notre santé, en français !* et d'une série de fiches sur des initiatives d'intérêt, entreprises par nos communautés dans le domaine de la santé.

Comité consultatif en santé

Alors que l'exercice financier 1999-2000 tirait à sa fin, le ministre fédéral de la Santé, l'honorable Allan Rock, s'apprêtait à annoncer la mise sur pied d'un comité consultatif paritaire sur les communautés francophones en milieu minoritaire. Le comité pourrait servir de plate-forme pour examiner les besoins de ces collectivités, déterminer les actions de Santé Canada et amorcer des collaborations avec les provinces, principales responsables de la prestation des soins de santé.

La création d'un tel comité découle d'une recommandation formulée par la FCFA en novembre 1999, lors d'une rencontre avec le ministre de la Santé. La FCFA voulait alors discuter comment le gouvernement fédéral pourrait, en agissant dans sa propre sphère de juridiction et de concert avec les communautés concernées, contribuer au développement et à l'épanouissement des communautés francophones à travers le pays dans ce domaine primordial qu'est celui de la santé.

Plan d'action national pour les enfants

La santé est aussi au centre des efforts entrepris par les gouvernements dans le but d'élaborer une stratégie nationale pour les enfants. En novembre 1999, plusieurs organismes nationaux francophones se sont joints aux membres de la FCFA pour former Équipe francophonie 1999 sous le thème du Plan d'action national pour les enfants. En tout, une quarantaine de représentantes et représentants communautaires ont rencontré députés, ministres et hauts fonctionnaires afin de les sensibiliser aux besoins des enfants francophones vivant en milieu minoritaire et pour leur demander d'associer les communautés francophones et acadiennes à la préparation et à la mise en œuvre de cette stratégie nationale pour le bien-être des enfants.

À ce sujet, mentionnons que la FCFA était heureuse de constater que le gouvernement fédéral maintenait son engagement envers l'élaboration d'un plan d'action national axé sur le développement des jeunes enfants dans son Budget 2000, déposé le 28 février 2000.

Première grande négociation dans le cadre de l'entente sur l'union sociale, le Plan d'action national pour les enfants aura une influence déterminante sur les politiques à l'égard des enfants au cours des prochaines décennies. Il constitue, en quelque sorte, un premier test qui déterminera dans quelle mesure l'union sociale canadienne peut assurer la protection et l'épanouissement des communautés francophones à travers le pays. En collaboration avec ses partenaires, la FCFA poursuit le travail dans cet important dossier.

Étude sur la santé communautaire en français

Les associations membres de la FCFA ont adopté, lors du CNPP de mars 2000, le rapport *La santé communautaire en français : analyse de quatre modèles au sein des communautés francophones et acadiennes*, découlant d'une étude produite pour la FCFA par la firme MBeaulieu Développement organisationnel et Formation inc.

Cette étude porte sur quatre modèles de santé communautaire en français, soit le Centre de santé communautaire Évangéline (Île-du-Prince-Édouard), le Centre de santé communautaire de Sudbury (Ontario), le Centre médical Seine (Manitoba) et enfin, les services intégrés au Centre de santé Sacré-Cœur (Alberta). La FCFA a retenu ces établissements parce qu'ils évoluent dans des contextes différents et reflètent ainsi la diversité de circonstances, de ressources et de besoins qui caractérise les communautés francophones en milieu minoritaire. La FCFA s'assurait ainsi que l'étude et ses recommandations puissent servir toutes les communautés. Le document sera rendu public au début de 2000-2001.

Recrutement et formation de personnel

Le recrutement et la formation de personnel qualifié s'avèrent deux défis de taille pour l'amélioration de l'accès à des services de santé en français à travers le pays. La FCFA a réalisé une enquête auprès d'une cinquantaine de personnes afin de connaître leur opinion sur ces deux importants enjeux. Une rencontre nationale a aussi été organisée afin de permettre à une vingtaine de décideurs dans les domaines de la formation et du recrutement d'échanger sur ces questions et de proposer des avenues de solution. Les participants ont confié à la FCFA le mandat de mettre sur pied un comité de suivi à la rencontre afin de favoriser une concertation soutenue et l'échange d'informations concernant les questions de formation et de recrutement, et ce, au sein des communautés.

NTIC

Les nouvelles technologies de l'information et des communications peuvent être un excellent moyen pour des communautés isolées ou minoritaires d'établir des réseaux d'échange d'information ou de prestation de soins de santé à distance. Il est aussi fort possible que la télésanté puisse améliorer la prestation des services de santé en français destinés aux communautés francophones en milieu minoritaire. Afin d'identifier des stratégies ou moyens par lesquels la télésanté pourrait répondre aux besoins des services de santé des francophones, la FCFA a entrepris des démarches afin de mener une étude des besoins en télésanté. Cette étude d'ordre général pourrait être suivie d'une étude plus spécifique afin d'appuyer quelques communautés dans la planification de services de

téléanté.



Les Ententes Canada-communautés

Les Ententes Canada-communautés sont des ententes-cadres conclues entre le ministère du Patrimoine canadien et chacune des communautés de langue officielle minoritaires provinciales, territoriales et les organismes nationaux. Elles ont pour but d'établir un cadre de collaboration entre le gouvernement du Canada et les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire afin de promouvoir leur développement et leur épanouissement.

La contribution financière pluriannuelle (cinq ans) du ministère du Patrimoine canadien, spécifiée dans les Ententes, donne aux organismes des communautés une certaine stabilité. La concertation, la définition des priorités de développement et la participation des communautés à tous les processus décisionnels leur permettent une meilleure prise en charge de leur développement. Elles exigent, par contre, un investissement de temps et d'énergie important de la part des organismes porte-parole.

Le processus de renouvellement des ententes aura pris deux ans : évaluation des Ententes précédentes, journée de concertation nationale, démarchage politique pour obtenir une augmentation de l'investissement du gouvernement fédéral pour nos communautés, négociations et enfin, signatures. Pendant ces deux années, la FCFA du Canada a assuré le partage de l'information en plus de favoriser et de faciliter la concertation, le développement et la mise en œuvre de stratégies de représentation.

Cette année, les provinces et territoires ainsi que les organismes nationaux ont négocié leurs ententes individuellement selon leurs spécificités et leurs besoins. La FCFA a poursuivi son travail de liaison et de transmission de l'information. De plus, à la demande de ses associations membres, elle a procédé, avec leur aide et celle des différents comités de négociation, à une évaluation du processus de négociation. Afin d'améliorer la démarche pour les prochaines rondes de négociation, le Conseil national des présidentes et des présidents (CNPP) a adopté en mars 2000 une série de recommandations portant sur les rôles et responsabilités de chacun des intervenants. Celles-ci seront partagées avec les intervenants politiques et les hauts fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien.

Au cours de la prochaine année, afin de répondre à son mandat dans ce dossier, la FCFA développera, en collaboration avec ses membres et avec les organismes nationaux, un cadre d'évaluation qui permettra de mesurer l'évolution des Ententes et leur impact sur les communautés. Nous mettrons également les différents comités de gestion des Ententes en contact les uns avec les autres pour permettre l'échange d'information et de stratégies.



La concertation interministérielle

Le ministère du Patrimoine canadien élabore actuellement un cadre d'évaluation de l'application des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles. La FCFA a participé, avec d'autres organismes nationaux et provinciaux porte-parole, à deux rencontres de consultation à ce sujet. Ce nouvel outil, à l'usage des différents ministères visés, a pour objectif de veiller à la pleine intégration de l'article 41 aux programmes et aux services du gouvernement fédéral ainsi qu'à l'assouplissement des modèles de prestation de services. Il permettra aux communautés d'avoir un meilleur accès aux différents services qu'offrent les institutions gouvernementales.

De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) renouvelle les indicateurs de rendement servant à évaluer l'atteinte des objectifs en matière de langues officielles. Ceux-ci touchent les aspects de l'application de la Loi sur les langues officielles dont le SCT est responsable en tant qu'employeur, soit le service au public, la langue de travail et la participation équitable des francophones et des anglophones dans la fonction publique. Les nouveaux indicateurs seront basés sur l'obtention de résultats, donc sur la satisfaction de la clientèle. Nous souhaitons qu'ils permettent aux communautés de voir rapidement une amélioration de la qualité des services relativement aux

Parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles.

En réponse aux différents rapports publiés dans les dernières années au sujet de l'impact des transformations gouvernementales sur les communautés de langue officielle, le SCT prépare une politique en ce qui concerne les exigences en matière de langues officielles lors de nouvelles initiatives ou de transformations gouvernementales. Les institutions gouvernementales qui envisagent de nouvelles initiatives ou transformations devront faire une analyse systématique des incidences de leur plan sur la prestation des services au public dans les deux langues officielles, sur la langue de travail des employés, sur la participation équitable des Canadiennes et des Canadiens d'expression française et anglaise et sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les institutions sont également tenues de consulter les communautés de langue officielle lorsqu'une initiative ou transformation est susceptible de les affecter. Le Secrétariat du Conseil du Trésor doit surveiller et vérifier l'application de la politique et soumettre, s'il y a lieu, les projets de grande envergure à l'attention du comité des sous-ministres responsable des langues officielles.

Enfin, le protocole d'entente entre la présidente du Conseil du Trésor et la ministre du Patrimoine canadien en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41 de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles arrivait à échéance à la fin du mois de mars 2000. Nous souhaitons qu'il soit renouvelé avec une clarification des rôles et des liens qui existent entre les différents intervenants gouvernementaux œuvrant à la promotion des langues officielles, entre autres les champions des langues officielles et les coordonnateurs interministériels. De plus, nous aimerions que les mécanismes qui seront utilisés pour consulter la communauté soient spécifiés.

Tous ces nouveaux outils s'avéreront utiles et feront avancer le dossier des langues officielles dans la mesure où ils seront vraiment utilisés, ce qui exige que la communauté soit consultée. Cependant, aucun moyen financier n'a été prévu pour assurer aux communautés une consultation adéquate. Un processus de consultation efficace sous-entend que la communauté a, elle aussi, eu le temps et les moyens pour consulter, évaluer et réfléchir sur une question donnée. Il sera donc impératif de pallier à cette problématique afin d'assurer que ces initiatives, qui sont certainement des pas dans la bonne direction, aient un impact réel sur la situation des langues officielles.

L'automne dernier, nous avons proposé un partenariat entre la FCFA du Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien afin d'assurer la transmission de l'information, la concertation avec nos membres et une consultation adéquate sur les dossiers d'initiatives et de transformations qui touchent nos communautés. Nous attendons toujours une réponse de nos partenaires potentiels sur cette question.



Affaires externes

Dossiers nationaux

L'Année de la Francophonie canadienne

C'est du mois de mars 1999 au mois de mars 2000 qu'a eu lieu l'Année de la Francophonie canadienne. Les objectifs de l'Année étaient de renforcer les liens entre les anglophones et les francophones du Canada; renforcer les liens entre les francophones du Québec et ceux des autres provinces et territoires et faire connaître aux Canadiennes et Canadiens les avantages de la présence de la francophonie canadienne sur la scène internationale.

L'Année de la Francophonie canadienne a aussi été décrétée afin de marquer, à travers le Canada, la tenue du VIII^e Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Moncton (Nouveau-Brunswick) au début du mois de septembre 1999.

Plusieurs activités se sont déroulées afin de souligner l'Année de la Francophonie canadienne. Mentionnons, entre autres :

- les 1er Jeux de la francophonie canadienne, à Memramcook (N.-B.);
- le Village de la francophonie, à Dieppe (N.-B.);
- la francophonie de Rivière-la-Paix (Alberta);
- Femmes francophones ensemble (C.-B.);
- le 90e anniversaire de Maillardville (C.-B.);
- Courir la francophonie;
- les Grands de la francophonie canadienne (document scolaire);
- FrancoMania (site Web jeunesse);
- le Gala du millénaire (FCCF);
- la Conférence internationale sur le développement des collectivités ingénieuses, à Moncton (N.-B.);
- Radio jeunesse (N.-B.);
- le Forum des gens d'affaires francophones du Canada, à Bathurst (N.-B.);
- la Conférence internationale francophone en sciences de la santé (N.-B.);
- et le projet *Dialogue*.



Rencontres politiques

Le 15 juin 1999	Madame Huguette Labelle, présidente de l'ACDI
Le 21 août 1999	24e assemblée générale annuelle de la FCFA du Canada
Le 30 août 1999	Comité des sous-ministres responsable des langues officielles
Du 3 au 5 septembre 1999	Ville Sommet de la Francophonie
Le 14 septembre 1999	Madame Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor

Du 5 au 9 octobre 1999	Forum international sur le fédéralisme
Le 12 octobre 1999	Sénateur Serge Joyal
Le 13 octobre 1999	Madame Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien Monsieur Mauril Bélanger, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien
Le 8 novembre 1999	Monsieur Allan Rock, ministre de la Santé
Le 12 novembre 1999	Sénateur Jean-Maurice Simard
Le 29 novembre 1999	Équipe francophonie
Le 30 novembre 1999	Le Très honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada
Le 1 ^{er} décembre 1999	Monsieur Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales
21 janvier 2000	Monsieur Robert Rabinovitch, président-directeur général de la Société Radio-Canada
Le 31 janvier 2000	Madame Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles
Le 11 février 2000	Lancement du projet <i>Dialogue</i> à Rideau Hall en présence de Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada



Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles

La nouvelle Commissaire aux langues officielles du Canada, Mme Dyane Adam, est entrée en fonction le 1^{er} août 1999. Une de ses premières fonctions officielles a été de participer à l'assemblée générale annuelle de la FCFA, le 21 août 1999, à Moncton. Puis, en octobre, elle rencontrait le président de la FCFA, Gino LeBlanc, pour un premier échange officiel. Leur discussion a porté notamment sur leurs visions respectives de la francophonie canadienne, la jeunesse francophone et l'impact des nouvelles technologies sur le développement des communautés francophones et acadiennes.



Comité des sous-ministres responsable des langues officielles

Afin de faire avancer l'idée que le gouvernement fédéral se dote d'une politique de développement global en vue d'harmoniser ses actions à l'égard des langues officielles au Canada, la FCFA du Canada a été invitée, au début du mois de septembre 1999, à faire une présentation devant le Comité des sous-ministres responsable des langues officielles. Selon nous, il est impératif que le gouvernement canadien ait un mécanisme qui ferait en sorte que toutes ses politiques et/ou ses initiatives puissent contribuer au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

À la fin du mois de novembre de la même année, M. Mel Cappe, greffier du Bureau du Conseil privé, nous informait du mandat renouvelé du Comité des sous-ministres responsable des langues officielles. En quelques mots, la mission du comité est :

- d'assurer un leadership intégré et de constituer un lieu de convergence de haut niveau au sein de l'appareil gouvernemental canadien en matière de langues officielles, notamment en ce qui concerne le bilinguisme institutionnel, le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion de la dualité linguistique au Canada;
- d'assumer la responsabilité de susciter et de promouvoir une plus grande imputabilité collective dans une réponse dynamique aux défis posés par une situation en évolution constante.

Afin d'assurer l'animation et la liaison en matière de langue officielle à l'intérieur du Bureau du Conseil privé et auprès des autres intervenants clés du gouvernement fédéral, un poste de coordonnateur du programme des langues officielles a été créé. Cette fonction est assumée par M. Renald Dussault. Enfin, un comité d'appui a été mis sur pied en vue d'aider le Comité des sous-ministres responsable des langues officielles à remplir son mandat. Ce comité est composé de MM. Dussault du Bureau du Conseil privé, Gaston Guénette du Secrétariat du Conseil du Trésor, Hilaire Lemoine de Patrimoine canadien et Marc Tremblay du ministère de la Justice.



Les langues officielles au cœur des décisions

Présentations du président de la FCFA du Canada devant les champions des langues officielles

Le président de la FCFA du Canada, M. Gino LeBlanc a eu l'occasion, à trois reprises cette année, de rencontrer les champions des langues officielles des différentes institutions gouvernementales fédérales. Ces personnes de haut niveau ont la responsabilité de promouvoir les langues officielles au sein de leur institution respective et de sensibiliser les fonctionnaires fédéraux à la Loi sur les langues officielles et à ses implications.

M. LeBlanc a fait une courte présentation des communautés francophones et acadiennes lors de la rencontre des champions ministériels des langues officielles qui s'est tenue à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1999. Il a également fait une allocution lors de leur rencontre à Winnipeg, au Manitoba, les 17 et 18 février 2000. Le 23 mars 2000, il a fait une allocution devant les champions des langues officielles des sociétés d'État et autres institutions fédérales.

Ces différentes occasions lui ont permis de sensibiliser les intervenants à certains des grands dossiers qui touchent nos communautés et de faire valoir l'importance que nous attachons à la participation gouvernementale dans notre développement. Il a également souligné l'importance primordiale qui doit être accordée, par les institutions fédérales, à la collaboration et au partenariat avec les communautés francophones et acadiennes afin d'assurer que les initiatives et programmes répondent aux besoins réels des communautés.

Voici deux paragraphes extraits de l'allocution prononcée le 17 février 2000, à Winnipeg :

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans les domaines qui touchent la qualité de vie des citoyens et citoyennes de nos communautés. Il a aussi l'obligation quasi constitutionnelle d'utiliser ses ressources et ses programmes pour appuyer le développement des communautés de langue officielle. Dans ce contexte, la nécessité de créer un partenariat actif entre les ministères et les communautés est pressant. Il faut assurer que les besoins de nos communautés soient identifiés et que les solutions proposées soient adaptées à leurs besoins.

La sensibilisation permanente à l'intérieur des institutions gouvernementales demeure un élément fondamental pour favoriser le développement de nos communautés. [...] Par contre, ces démarches de sensibilisation doivent se traduire éventuellement en résultats concrets.



Appui de la FCFA au Rapport Simard

La FCFA du Canada a appuyé les principales recommandations contenues dans le rapport déposé le 16 novembre 1999, à Ottawa, par le sénateur Jean-Maurice Simard (*De la coupe aux lèvres : un coup de cœur se fait attendre / Le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes : Une responsabilité fondamentale du Canada*). Ce rapport porte sur l'état du développement et de l'épanouissement des collectivités francophones et acadiennes.

Trois recommandations ont retenu particulièrement l'intérêt de la FCFA, soit :

- la création d'un Secrétariat au développement des communautés francophones et acadiennes au sein du Bureau du Conseil privé;
- l'adoption d'un programme pangouvernemental fédéral qui rallierait les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer et de soutenir le développement des communautés;
- et le parachèvement de l'infrastructure institutionnelle des collectivités francophones et acadiennes.

La FCFA voit dans ces recommandations les étapes nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche concertée au niveau fédéral pour soutenir l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

Le Rapport Simard s'inscrit dans la voie tracée par trois autres études, publiées au cours des deux dernières années, qui traitaient de sujets similaires, soit :

- l'étude du Commissaire aux langues officielles sur les effets des transformations gouvernementales sur le programme des langues officielles du Canada (1998);
- le rapport du Groupe de travail sur les transformations gouvernementales et les langues officielles, produit par le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui poursuivait l'analyse des transformations gouvernementales et leur impact sur les langues officielles (janvier 1999);
- et le rapport de Donald J. Savoie, *Collectivités minoritaires de langues officielles : promouvoir un objectif gouvernemental*, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé, afin de promouvoir l'adoption d'une approche concertée dans la mise en œuvre de la Partie VII¹ de la Loi sur les langues officielles (novembre 1998).

Le Rapport Simard peut être consulté à l'adresse Web suivante : <http://sen.parl.gc.ca/jmsimard/francais/home-f.htm>

¹ La Partie VII de la Loi sur les langues officielles a trait à la promotion du français et de l'anglais. Elle confie au ministre du Patrimoine canadien le mandat de coordonner les activités de toutes les institutions fédérales visant à favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques et à promouvoir la reconnaissance ainsi que l'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne.



Des services en français dans les airs et au sol

L'avenir du transport aérien au Canada était un sujet d'actualité à l'automne et à l'hiver de 1999-2000. Une fusion entre les deux plus grands transporteurs du pays, Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International Itée, semblait imminente.

La FCFA est intervenue dans ce dossier en septembre en écrivant au ministre des Transports du Canada, M. David Collenette, afin de lui rappeler que le respect intégral de la Loi sur les langues officielles devrait être l'un des critères qui guiderait le gouvernement fédéral dans son étude de tout projet de fusion entre ces deux compagnies aériennes.

« Nous sommes conscients que tout changement au statut d'Air Canada devra obligatoirement passer par la voie de la législation, expliquait à l'époque le président de la FCFA, Gino LeBlanc. Les transformations dont il est question dans l'industrie aérienne doivent tenir compte de l'intérêt public. C'est pourquoi le gouvernement canadien doit indiquer dès maintenant qu'advenant la création d'un nouveau transporteur aérien national, celui-ci sera assujéti aux mêmes obligations qu'Air Canada en ce qui a trait au respect de la Loi sur les langues officielles, tant dans les airs qu'au sol. »

Le président de la FCFA avait énuméré les domaines où les prescriptions de la Loi devraient s'appliquer :

- service à la clientèle : les communautés francophones et acadiennes doivent avoir accès à des services en français aux comptoirs de la nouvelle compagnie et à bord de ses avions aux niveaux national et régional. Les activités de communication du transporteur, y compris ses campagnes publicitaires, doivent tenir compte de l'existence des communautés;
- langue de travail : les personnes employées par cette entreprise doivent pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix, dans les régions désignées à cette fin par la Loi;
- transporteurs régionaux : la fusion ne devrait pas entraîner une perte indue de services pour les communautés francophones et acadiennes qui vivent en région éloignée et qui comptent sur la présence des transporteurs régionaux d'Air Canada et de Canadien. D'ailleurs, le gouvernement fédéral devrait préciser que les obligations de la Loi s'étendent aussi aux transporteurs affiliés et à ceux retenus par la nouvelle compagnie aérienne nationale.

Le gouvernement fédéral a fait connaître sa position dans ce dossier en février alors qu'il rendait public son projet de loi sur la restructuration de l'industrie du transport aérien. Cette législation exige, entre autres, que les services fournis aux consommatrices et aux consommateurs par Air Canada et ses transporteurs soient effectivement assujétiés aux exigences de la Loi sur les langues officielles.

« Si le projet de loi est accepté, cette mesure viendra enfin régler les difficultés que les communautés francophones et acadiennes ont connues chaque fois qu'elles ont exigé des services en français des transporteurs régionaux d'Air Canada », d'indiquer le président de la FCFA.

M. LeBlanc avait aussi salué les interventions du Commissariat aux langues officielles dans ce dossier, alors que ce dernier poursuivait sa croisade pour convaincre le gouvernement fédéral de soumettre les transporteurs régionaux d'Air Canada (Air BC, Air Ontario, Air Alliance, Air Nova, Air NWT) à la Loi sur les langues officielles, législation à laquelle est soumise l'ancienne société d'État.

« Il semble que les interventions de la FCFA et de ses associations membres, ainsi que le travail assidu du Commissariat aux langues officielles, ont porté fruit, a-t-il précisé. L'adoption du projet de loi du ministre Collenette

représentera une victoire importante pour la francophonie au Canada. »

Selon le projet de loi fédéral, une fois qu'il aura été intégré à Air Canada, Canadien International aura un délai de trois ans, pouvant aller jusqu'à quatre, afin de se conformer entièrement à la Loi sur les langues officielles. Le projet de loi ajoute que lorsque Canadien remplacera Air Canada ou l'un de ses transporteurs affiliés sur une route, Canadien sera alors tenu de fournir le même niveau de service que le ferait Air Canada.

Le projet de loi prévoit aussi qu'un transporteur aérien désireux de retirer un service devra émettre un avis de 120 jours avant de pouvoir aller de l'avant avec une telle réduction. Cette condition s'appliquerait si la décision prise par le transporteur avait pour effet de retirer plus de 50 % de la capacité hebdomadaire de transport de passagers d'une route, et ce, peu importe combien d'autres transporteurs en assureraient le service.

Cet avis permettrait à la collectivité de rechercher d'autres solutions, que ce soit auprès du transporteur désireux réduire son service aérien ou se retirer, ou auprès d'autres transporteurs aériens potentiels.



Ottawa, capitale bilingue ?

Le 6 décembre 1999, le gouvernement de l'Ontario annonçait que la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et ses 11 municipalités membres seraient dissoutes, et que la nouvelle ville d'Ottawa verrait le jour le 1er janvier 2001.

Le 7 décembre 1999, le président de la FCFA écrivait au ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, M. Tony Clement, pour demander à Queen's Park de réviser son projet de loi sur la fusion municipale à Ottawa afin qu'il accorde à cette dernière le statut de ville officiellement bilingue.

« Après avoir pris connaissance de votre projet de loi qui n'accorde pas de statut bilingue à la nouvelle ville d'Ottawa qui regroupera 11 municipalités existantes, la FCFA du Canada invite le gouvernement de l'Ontario à revoir sa position en considérant le statut particulier d'Ottawa, capitale nationale d'un pays officiellement bilingue », de préciser M. Gino LeBlanc.

Le gouvernement de l'Ontario a choisi de ne pas modifier son projet de loi.



Dossiers internationaux

Les relations internationales

En 1998, la FCFA du Canada et ses partenaires mettaient sur pied le Bureau francophone de la coopération internationale (BFCl). Les objectifs du BFCl étaient les suivants :

- Identifier et promouvoir l'expertise et les ressources des communautés francophones et acadiennes du Canada en matière de coopération internationale.
- Soutenir la concertation entre les membres du BFCl en vue de prendre part aux différents projets de coopération internationale.
- Structurer son fonctionnement et financer ses activités.

Le premier objectif a été réalisé par une tournée de sensibilisation, de formation et d'inventaire qu'a effectuée le BFCI au printemps de 1999. De plus, le BFCI a réalisé un catalogue intitulé *Expertises francophones et acadiennes du Canada* qui est un répertoire des ressources de nos communautés dans une multiplicité de domaines. Ce document, d'une très grande qualité, a été distribué à travers le Canada et au moment du Sommet de la Francophonie de Moncton. Enfin, le BFCI a mis sur pied un site Web qui fait aussi la promotion des ressources des communautés.

Le terme « projet », dans le second objectif, a porté à confusion. Le BFCI n'avait pas pour objectif d'élaborer des projets de coopération, mais de susciter et d'aider à l'articulation de projets de coopération de la part de nos communautés qui souhaitaient s'inscrire dans ce créneau. De fait, le BFCI n'a jamais élaboré de projet de coopération pour son propre compte. Par contre, il a aidé certaines composantes de nos communautés ayant un projet qui, pour une raison ou une autre, n'était pas nécessairement retenu par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Or, ni le BFCI, ni la FCFA n'avaient un contrôle sur la pertinence, la qualité et la faisabilité des projets qu'ils appuyaient, ce qui pouvait être néfaste pour la crédibilité même du BFCI et de la FCFA. L'objectif était de réussir à inscrire des projets de nos communautés dans les programmes de l'ACDI afin d'en stimuler d'autres. La démarche était louable, mais pas nécessairement stratégique.

Compte tenu des contraintes des politiques et des programmes de l'ACDI, le BFCI a décidé de demander la création d'un programme distinct pour la francophonie canadienne, comme c'est le cas pour les municipalités et les universités canadiennes. Un projet a été élaboré sous le nom de « Programme de partenariat francophone » qui devait mettre le développement économique communautaire au service du développement durable des pays francophones. Ce projet a été élaboré en grande vitesse (avant le Sommet de Moncton) sans pour autant avoir mesuré tout son impact et ses appuis. Certaines organisations craignaient l'isolation dans un carcan dit « francophone » qui n'aurait que peu de moyens, c'est le cas des institutions et du secteur privé. D'autres, du secteur communautaire, aimaient bien l'idée de la « cogestion » comme nous le retrouvons dans le modèle des ententes Canada-communautés. Le débat n'est donc pas clos sur cette question puisque le consensus n'a pas été encore établi.

Il faut se souvenir que le BFCI est né d'une concertation entre les communautés pour mettre sur pied une structure qui pourrait réaliser les deux premiers objectifs cités préalablement. La création de cette structure a été confiée à la FCFA parce que le BFCI avait notamment besoin, à ses débuts, d'un coup de pouce politique pour assurer son financement. Ce mandat était de deux ans, le temps que le BFCI puisse développer une structure qui lui soit propre et garantir son financement.

Dans sa première année de réalisation, le BFCI, ayant des ressources financières et humaines limitées, a donc investi son énergie à inventorier et à faire la promotion du potentiel de nos communautés en matière de coopération.

Au mois de novembre 1999, le BFCI était en manque de financement et la direction générale de la FCFA décidait de cesser ses activités. Profitant de ce temps d'arrêt des opérations du BFCI, la direction générale de la FCFA a entrepris une série de consultations auprès des intervenants dans le domaine de la coopération internationale afin de recentrer le rôle de la FCFA dans le dossier international à partir de sa mission, de son mandat et de l'expérience du BFCI. Il en est ressorti que :

- La plupart des organisations (institutions et secteur privé) qui font déjà de la coopération internationale ont une expertise et un positionnement qui dépassent largement ceux du BFCI et, de ce fait, n'ont pas nécessairement besoin d'une autre structure pour les aider dans leurs démarches. Le secteur communautaire a le plus à gagner du BFCI. En effet, c'est le seul secteur représenté au BFCI qui n'a pas encore de structure de concertation et d'aide en matière de coopération internationale.
- Selon les résultats préliminaires des consultations, la FCFA, par sa mission, a un rôle à jouer dans le rayonnement des communautés francophones et acadiennes sur le plan international. Ce rôle est de toute évidence politique et concerne essentiellement la sensibilisation, la promotion et les stratégies à élaborer. La FCFA se penchera, en 2000-2001 sur une orientation de son mandat et de ses actions dans le dossier international. Cette réflexion aura lieu conjointement avec des intervenants des communautés et du gouvernement fédéral.



La FCFA au VIII^e Sommet de la Francophonie

La FCFA du Canada était bien représentée au VIII^e Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Moncton, au Nouveau-Brunswick, du 3 au 5 septembre 1999.

Le président de la FCFA, Gino LeBlanc, faisait partie de la délégation canadienne qui accompagnait le Premier ministre Jean Chrétien à cet événement. Il a assisté notamment à la cérémonie d'ouverture du Sommet, ainsi qu'aux réceptions offertes par les gouvernements du Canada, de la France, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

De plus, la FCFA était présente au Village de la Francophonie, situé sur le campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, à Dieppe. Le Village était composé de soixante kiosques animés par des organismes francophones et acadiens, ainsi que par des sociétés et des ministères provinciaux et fédéraux. La FCFA y partageait un kiosque avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et le Bureau francophone de la coopération internationale (BFCl).

Au kiosque de la FCFA, les visiteurs ont pu se renseigner sur ses activités courantes et celles du BFCl, en plus d'adresser des messages de solidarité aux communautés francophones et acadiennes sur le parchemin de la francophonie canadienne.

La FCFA avait aussi organisé un concours pour l'occasion, intitulé *Les Mots cachés de la francophonie canadienne*. Les concurrentes et les concurrents devaient répondre à sept questions portant sur la francophonie canadienne et le Sommet en trouvant les solutions dans une grille de mots cachés. Six personnes ont gagné une variété de prix, comprenant des livres, des disques compacts, des abonnements au magazine culturel Liaison et des agendas pour l'an 2000.



Dossiers québécois

Rencontres de promotion et de sensibilisation

L'un des mandats importants du bureau de la FCFA au Québec est de créer ou de renforcer des liens avec les différentes institutions et organismes québécois afin de favoriser une meilleure connaissance de nos communautés ainsi que la recherche de partenariats durables. À cet égard, le bureau du Québec a étroitement collaboré avec les représentantes et représentants du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) afin de prendre contact avec des institutions québécoises dans les domaines de l'éducation, de l'économie ainsi qu'en culture et communications.

Il arrive lors de ces rencontres que la FCFA puisse développer des projets de partenariats intéressants comme avec la Fondation de l'entrepreneurship en ce qui a trait au Mentorat 2000 organisé à Québec en février. Elle travaille également en étroite collaboration avec le Conseil québécois du Sentier transcanadien afin de développer un projet de partenariat entre communautés francophones et acadiennes et communautés québécoises afin de créer un circuit francophone. Le directeur du bureau de la FCFA au Québec a également prononcé plusieurs allocutions dans des universités québécoises au cours de la dernière année.

Si la promotion au Québec des communautés francophones et acadiennes s'avère importante, l'inverse peut également être vrai. Le bureau de la FCFA au Québec s'efforce, dans la mesure du possible, de faire la promotion d'institutions québécoises prêtes à relever le défi de partenariats auprès des communautés francophones et acadiennes. Ainsi, le directeur du bureau a rencontré, entre autres, les représentantes et représentants des Regroupements de développement économique et d'employabilité (RDÉE) lors d'une de leurs rencontres à Winnipeg en février 2000.



Rencontres politiques

Le président de la FCFA du Canada, M. Gino LeBlanc, a rencontré le 26 avril 1999 le nouveau ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Joseph Facal. Lors de cette toute première rencontre, la discussion a surtout porté sur l'Année de la Francophonie canadienne, la promotion des communautés francophones et acadiennes au Québec et le projet *Dialogue* de la FCFA. Ils ont aussi échangé sur la question de l'entente de l'union sociale du 4 février 1999, les affaires Cross et Montour, ainsi que sur le Forum triennal de concertation prévu pour le mois de mars suivant. M. LeBlanc était accompagné du directeur général de la FCFA, M. Richard Barrette, ainsi que du directeur du bureau au Québec, M. François Boileau.

M. Facal a rencontré également tous les membres du Conseil national des présidentes et des présidents (CNPP) qui se tenait en marge du Forum des partenaires de la francophonie le 16 mars 2000. Le ministre a pu renseigner les associations membres de la FCFA sur la vision de son gouvernement à l'égard des communautés francophones et acadiennes et a donné un avant-goût des discussions du Forum. M. Facal a pu ainsi prendre le pouls des membres sur des questions diverses.

Dans la même journée, les membres du CNPP ont eu un entretien avec le critique de l'Opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales, M. Benoît Pelletier. Ce dernier souhaite sensibiliser ses collègues à la francophonie canadienne et aimerait qu'il se crée de nouveaux réseaux d'alliance. De plus, M. Pelletier a indiqué que la question de la francophonie canadienne est un des sujets de discussion du groupe de travail du Parti libéral du Québec sur les affaires intergouvernementales canadiennes qu'il préside. Enfin, il a rappelé la motion qu'il a déposée à l'Assemblée nationale dans l'affaire du bilinguisme municipale à Ottawa. Il a terminé en disant qu'il était important d'accepter la dualité et le pluralisme de la francophonie canadienne.



Forum des partenaires de la francophonie

Le SAIC a organisé les 16, 17 et 18 mars 2000 son deuxième forum triennal de concertation, le premier ayant eu lieu en mars 1997. Ce forum, qui se tenait à Québec, était axé sur « des liens à renforcer, des réseaux à partager ». Malgré l'existence de réseaux bien structurés, que ce soit au Québec ou dans les communautés francophones et acadiennes, les occasions de maillage entre ces réseaux ne sont pas légion. Le Forum des partenaires de la francophonie voulait combler cette lacune, principalement dans les secteurs de l'économie, de l'éducation, de la culture et des communications.

Le directeur du bureau au Québec de la FCFA a participé aux rencontres du comité d'orientation, ce dernier étant composé de personnes provenant des communautés francophones et acadiennes, du Québec ainsi que du SAIC.

Sous la présidence du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Joseph Facal, dont la présence quasi-constante durant tout le forum a certes été appréciée, le forum aura réussi le difficile pari d'attirer au-delà de 400 participants dont tout près de 40 % provenaient du Québec, sans compter les fonctionnaires du SAIC et d'autres ministères. Les participants ont pu échanger sur les mécanismes de mise en œuvre de la Politique du gouvernement du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes, dont le forum lui-même. Les ateliers, conçus pour attirer des personnes ayant des affinités précises, comme la création d'un circuit touristique pancanadien ou encore l'amélioration de la diffusion culturelle, ont connu d'assez bons résultats. Il est encore trop tôt pour déterminer si les liens créés seront sources de partenariats futurs. La FCFA a félicité le ministre Facal d'avoir réussi le pari de tenir un forum où non seulement les Québécois y seraient présents, mais où la plupart y trouveraient leur compte.



Dossiers juridiques

Les jugements marquants de 1999-2000

L'arrêt Beaulac

Cette affaire émanant de la Colombie-Britannique portait sur le droit d'un accusé francophone à recevoir un procès en français en matière criminelle, question relevant du Code criminel (partie XVII). Le jeudi 20 mai 1999, la Cour suprême du Canada a rendu une décision historique sur l'interprétation des droits linguistiques prévus par la Constitution canadienne. La plus haute cour du pays, sous la plume du juge Michel Bastarache écrivant pour une majorité convaincante (7c. 2), a changé totalement l'interprétation que tous les tribunaux feront dorénavant des causes impliquant les droits linguistiques, et non pas seulement les droits judiciaires. Autant nos communautés connaissent l'arrêt Mahé, autant doivent-elles dorénavant connaître l'arrêt Beaulac.

Avant l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, la Cour suprême du Canada interprétait les droits linguistiques d'une façon dite large et libérale, malgré le fait que ces droits soient peu nombreux au niveau constitutionnel. En 1986, trois arrêts de la Cour suprême, dont l'arrêt SAANB, sont venus renverser cette tendance en imposant une approche restrictive de l'interprétation des droits linguistiques. Depuis, la plus haute cour du pays a toujours voulu se défaire de ses limites, mais sans jamais vraiment y parvenir, et ce, malgré le très important jugement Mahé.

Tous les tribunaux inférieurs à la Cour suprême du Canada ont toujours eu à composer avec le principe de retenue judiciaire lorsque venait le temps d'interpréter les droits linguistiques. De même, les positions récentes du gouvernement fédéral, plus particulièrement du ministère de la Justice, dans le dossier de la Loi sur les contraventions, sont directement inspirées de cette approche dite restrictive des droits linguistiques.

L'arrêt Beaulac vient tout changer. De façon décisive, convaincante et très habile, la Cour suprême du Canada a renversé ses propres décisions en écartant complètement les principes d'approche restrictive de l'arrêt SAANB. La plus haute instance au pays nous indique maintenant que les droits linguistiques visent à protéger les minorités de langue officielle du pays et à assurer l'égalité de statut du français et de l'anglais.

De plus, la Cour nous dit que « les droits linguistiques ne sont pas des droits négatifs, ni des droits passifs; ils ne peuvent être exercés que si les moyens en sont fournis ». Elle ajoute qu'il existe une égalité réelle des droits linguistiques et que cette égalité réelle a une signification. « [Cela] signifie notamment que les droits linguistiques de nature institutionnelle exigent des mesures gouvernementales pour leur mise en œuvre et créent, en conséquence, des obligations pour l'État. » La plus haute cour indique clairement que les simples inconvénients administratifs et les coûts financiers supplémentaires ne sont pas des facteurs pertinents lorsque vient le temps de mettre en œuvre les droits linguistiques. Ces derniers comportent des exigences pour qu'il y ait une offre de service dans les deux langues officielles de façon égale.

La Cour explicite davantage sa pensée : « ...dans un cadre de bilinguisme institutionnel, une demande de service dans la langue de la minorité de langue officielle ne doit pas être traitée comme s'il y avait une langue officielle principale et une obligation d'accommodement en ce qui concerne l'emploi de l'autre langue officielle. Le principe directeur est celui de l'égalité des deux langues officielles ».

Les affaires Cross et Montour

Cette cause québécoise portait sur le droit d'un accusé d'obtenir un procès entièrement dans la langue officielle de son choix versus le droit du procureur de la Couronne de s'exprimer dans sa langue officielle à lui. La Cour d'appel du Québec avait alors tranché en faveur de l'accusé. Si la Cour en avait décidé autrement, ce jugement aurait pu entraîner d'importantes conséquences juridiques pour les communautés francophones et acadiennes, notamment au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Lors du Conseil national des présidentes et des présidents (CNPP) tenu les 26 et 27 mars 1999, les associations membres de la FCFA ont adopté unanimement une résolution enjoignant la Fédération d'exercer des pressions politiques auprès du gouvernement du Québec afin que le procureur général du Québec abandonne son appel devant la Cour suprême du Canada dans les affaires Cross et Montour.

Le 16 avril 1999, la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) a écrit une lettre en ce sens à la ministre de la Justice du gouvernement du Québec, Mme Linda Goupil. Parallèlement, la FCFA en discutait avec le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Joseph Facal, lors d'une rencontre à Montréal tenue le 26 avril.

Entre-temps, l'arrêt Beaulac du 20 mai 1999 a permis d'enfoncer un dernier clou dans cette affaire. Après ce jugement, il était rendu évident que la position du procureur général du Québec ne serait pas retenue par la Cour suprême du Canada. Le gouvernement du Québec a alors annoncé le 2 juin 1999 son retrait dans les affaires Cross et Montour.

Le jugement Montfort

Il est question ici de la décision de la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario de réduire considérablement les services offerts par l'hôpital Montfort d'Ottawa, le seul hôpital homogène francophone de la région de la capitale nationale. La Cour supérieure de l'Ontario, section divisionnaire, a rendu le 29 novembre 1999 un jugement sans précédent dans cette affaire. Dans un jugement unanime, les trois juges ont annulé la décision de la Commission et renvoyé cette dernière refaire ses devoirs. Pour ce faire, la Cour s'est inspirée des principes non écrits de la Constitution canadienne qui lient les gouvernements, notamment lorsqu'il est question de la protection des minorités, plus particulièrement de la minorité francophone.

Il faut savoir que la Constitution canadienne est beaucoup plus qu'un texte écrit. Il s'agit d'un ensemble de règles et de principes qui régissent la répartition ou l'exercice des pouvoirs constitutionnels dans chaque partie de l'État canadien ainsi que dans son ensemble. Nous n'avons pas au Canada un document unique qui comprend l'ensemble de la Constitution; d'ailleurs, une partie de celle-ci est non écrite.

S'inspirant du Renvoi sur la sécession du Québec, la Cour nous rappelle qu'il y a quatre principes directeurs fondamentaux qui doivent guider toute interprétation de la Constitution canadienne. L'un de ces principes est justement le respect des minorités.

En d'autres mots, cela veut dire que les principes non-écrits peuvent être une source de droit aussi forte que les articles de la Charte canadienne des droits et libertés traitant des droits linguistiques. Ils peuvent soit aider à guider leur interprétation ou tout simplement être une source de droit autonome, comme c'est le cas avec le jugement Montfort.

La Cour nous dit que les institutions sont des milieux linguistiques et culturels qui fournissent aux personnes les moyens d'affirmer et d'exprimer leur identité culturelle et qui, par extension, leur permettent de réaffirmer leur appartenance culturelle à une collectivité. Une personne et sa famille ne peuvent à eux seuls maintenir l'identité linguistique et culturelle d'une collectivité. Selon le tribunal, des institutions doivent exister dans le plus grand éventail possible de sphères de l'activité sociale pour permettre à la collectivité minoritaire de développer et de maintenir sa vitalité.

De plus, la Cour ajoute que les institutions sont aussi des symboles importants de la collectivité franco-ontarienne qui expriment l'identité du groupe, la présence française en Ontario et au Canada, la réalité de la vie française dans la vie publique, et la force et la vitalité de la collectivité.

La Cour n'hésite pas non plus à faire un lien direct entre le phénomène de l'assimilation et le besoin de conserver ces institutions. Le tribunal décrit d'abord la collectivité franco-ontarienne comme menacée par un taux alarmant d'assimilation. Bien qu'elle ne soit pas la seule minorité dans cette situation, la Cour ajoute que la collectivité francophone - en tant que peuple fondateur de la Constitution canadienne - jouit d'un statut constitutionnel particulier que n'ont pas les autres minorités. Pour le tribunal, la disparition ou la réduction importante d'une institution comme l'hôpital Montfort a une incidence négative sur la capacité de la collectivité de survivre.

Rappelons qu'il s'agit d'un jugement de la Cour supérieure de l'Ontario qui ne lie pas les tribunaux des autres provinces. Cependant, ce jugement peut constituer certainement une forte jurisprudence à l'appui d'autres causes semblables qui pourraient survenir à l'extérieur de l'Ontario.

L'affaire Arsenault-Cameron (Summerside)

Dans une affaire émanant de l'Île-du-Prince-Édouard, la plus haute cour, sous la plume des juges Michel Bastarache et John Major écrivant pour l'ensemble des neuf juges, a émis de nouveau des clarifications importantes concernant l'objet de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit là d'une autre décision importante quant à l'interprétation des droits linguistiques prévus par la Constitution canadienne, plus précisément en matière de droits à la gestion scolaire.

La Cour suprême du Canada cite également son propre arrêt Beaulac, à l'effet que « les droits linguistiques doivent dans tous les cas être interprétés en fonction de leur objet, de façon compatible avec le maintien et l'épanouissement des collectivités de langue officielle au Canada ». Une interprétation fondée sur l'objet des droits prévus à l'article 23 repose sur le véritable objectif de cet article qui est de remédier à des injustices passées et

d'assurer à la minorité linguistique officielle un accès égal à un enseignement de grande qualité dans sa propre langue, dans des circonstances qui favoriseront le développement de la communauté.

On indique aussi que l'analyse historique et contextuelle est importante pour les tribunaux qui doivent déterminer si un gouvernement n'a pas respecté les obligations imposées par l'article 23 (par. 29). Cette analyse historique est importante d'autant plus qu'avec le caractère réparateur de l'article 23, la Cour suprême du Canada nous indique que les systèmes d'éducation en 1982, lors de l'entrée en vigueur de la Charte, ne répondaient pas aux besoins réels de la minorité de langue officielle et n'y répondent peut-être toujours pas aujourd'hui. Autrement dit, l'entrée en vigueur de l'article 23 se voulait une réparation de ce qui était fait à ce moment et de ce qui est peut-être encore la réalité dans certains cas aujourd'hui.

L'article 23 repose sur la prémisse que l'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle. Ainsi, il ne s'agit pas nécessairement d'égalité de traitement lorsque vient le temps de questions telles que la durée des trajets en autobus, la taille des écoles et même la qualité de l'enseignement.

Il ressort d'une analyse textuelle et fondée sur l'objet du paragraphe 23(3) de la Charte que, lorsque le nombre d'enfants visés par l'article 23 dans une région donnée justifie la prestation de l'enseignement dans la langue de la minorité, cet enseignement devrait être dispensé dans un établissement situé dans la communauté où résident ces enfants, et ce, partout dans la province. Ce sont les parents de la minorité linguistique et leurs représentants qui sont les mieux placés pour identifier les besoins locaux.

La Cour suprême du Canada a poussé ses commentaires un peu plus loin. Elle nous indique en effet qu'il n'est pas possible pour les titulaires d'un droit de minorité d'obtenir des renseignements plus précis et plus complets sur les prévisions d'inscriptions, pas plus qu'il n'est raisonnable de leur en demander plus. La province a l'obligation de promouvoir activement des services éducatifs dans la langue de la minorité et d'aider à déterminer la demande éventuelle. La province ne peut pas se soustraire à son obligation constitutionnelle en invoquant une preuve numérique insuffisante, surtout si elle n'est pas prête à faire ses propres études, ni à recueillir et présenter d'autres éléments de preuve sur la demande connue et éventuelle. On reprend ainsi d'une certaine façon ce qui avait déjà été exprimé dans l'arrêt Beaulac à l'effet qu'il incombe au gouvernement des obligations positives, surtout s'il est question de nier des droits prévus par la Charte.

Le ministre a certes une responsabilité en éducation, mais il se doit de respecter l'objet de l'article 23. Ceci dit, la commission de langue française est la mieux placée pour prendre les décisions qui s'imposent puisque l'on ne peut s'attendre à ce que la majorité comprenne les besoins spécifiques et propres au développement de la communauté minoritaire de langue officielle. Mais attention, la commission n'est pas non plus à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires si elle ne devait pas respecter les droits des titulaires des droits garantis par l'article 23.

En fait, la Cour va un peu plus loin en affirmant que l'on ne peut pas s'attendre à ce que les représentants de la majorité, dont le ministre, comprennent totalement les ramifications et les conséquences des choix faits par la minorité, comme celui de l'évaluation de la durée du transport des élèves vers d'autres écoles.



Les services juridiques

La FCFA du Canada offre à ses membres divers services ponctuels tels que des révisions de statuts et règlements ou de législations, réglementations, politiques et autres pouvant affecter les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes. Ainsi, la FCFA a pu appuyer la FAJEF dans l'obtention d'études d'impact du Programme de contestation judiciaire dans les affaires du Renvoi sur la sécession du Québec et Beaulac. Elle a assisté la Fédération de la jeunesse canadienne-française pour des affaires concernant son réseau et appuyé, de façon modeste, les démarches de la Société Saint-Thomas-d'Aquin dans l'affaire Arsenault-Cameron. Aussi, la FCFA travaille en étroite collaboration avec les membres de la FAJEF dans le dossier de la Gendarmerie royale du Canada, principalement au Manitoba. Elle a aussi appuyé l'Association canadienne-française de l'Ontario dans le dossier Pierre Dadjou Ndjoufa et al.

Au cours de la dernière année, la FCFA a également été active au niveau du Comité de révision de la Loi

canadienne des droits de la personne. L'avocat-conseil, Me Boileau, a aussi prononcé des conférences lors d'un Séminaire de l'UNESCO sur l'éducation inter et multiculturelle portant sur le droit à la gestion des institutions éducatives et une autre portant sur le Programme de contestation judiciaire du Canada. Me Boileau a aussi participé activement à la préparation du colloque du Programme de contestation judiciaire « Bilans et stratégies à l'aube du XXI^e siècle » et y a prononcé deux allocutions dont une portant sur l'union sociale et les communautés francophones et acadiennes. L'avocat-conseil a également publié un article portant sur l'égalité des droits linguistiques dans le bulletin de la Fondation canadienne des droits de la personne. Enfin, la FCFA est un membre actif du Comité consultatif des droits linguistiques du Programme de contestation judiciaire du Canada.



Communications

La radiodiffusion et les télécommunications

L'accès des communautés francophones et acadiennes à un nombre accru de chaînes de télévision de langue française, l'exportation du signal de TFO au Québec, le renouvellement des licences de la Société Radio-Canada, le lancement officiel du Réseau francophone d'Amérique de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) et le développement continu de l'inforoute en français en milieu minoritaire francophone sont au nombre des dossiers traités par la FCFA au cours de 1999-2000.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

En août 1999, la FCFA émettait ses observations en rapport avec l'examen qu'entreprenait le CRTC sur les règles relatives à l'accès aux services spécialisés et de télévision payante canadiens dans les marchés bilingues (avis public CRTC 1999-74).

La FCFA a indiqué que « l'accès à des nouvelles chaînes spécialisées de langue française constituerait un gain important » pour les communautés francophones et acadiennes. Elle a encouragé le CRTC à créer des marchés bilingues additionnels en tenant compte des facteurs suivants :

- De l'ensemble des statistiques du recensement de 1996 énumérées sous « Population selon la langue maternelle », soit français; anglais et français; français et langue non officielle; anglais, français et langue non officielle; et ce, afin de dresser un portrait plus juste de la francophonie;
- Des concentrations de population francophone dans des régions spécifiques de chaque province et territoire, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elles constituent alors un pourcentage important de la population locale d'une circonscription ou d'une agglomération, ce que les données de population à l'échelle provinciale ont tendance à masquer.

En mars 2000, le CRTC annonçait que « les observations reçues (en réponse à l'avis public 1999-74) n'ont pas fait consensus quant à la définition possible d'un marché bilingue ». Par le fait même, il projetait de réorienter sa réflexion vers « un projet de politique fondé sur la capacité de distribution élargie offerte par la technologie numérique, visant à permettre l'accès des abonnés du câble de tout le pays à un nombre minimal de services spécialisés dans la langue officielle de la minorité ».

Par ailleurs, la FCFA est intervenue, en octobre 1999, dans le dossier portant sur la création d'un service de télévision national en français axé sur les arts (décret C.P. 1999-1454).

« Notre intérêt pour un tel service s'explique par le dynamisme du secteur culturel et artistique au Canada français, par l'intérêt de nos communautés à se voir et à s'entendre sur les ondes publiques et par les avantages qui découlent d'un accès élargi à une plus grande variété de réseaux de télévision de langue française d'une extrémité à l'autre du pays, avait alors écrit le président de la FCFA, Gino LeBlanc. C'est pourquoi nous avons appuyé, en novembre 1998, le projet de Réseau des arts présenté par la Société Radio-Canada. »

La FCFA a salué le fait que le CRTC aille examiner des propositions qui tiendraient compte de la culture québécoise

et de la culture de l'ensemble du Canada français. Elle a encouragé le CRTC à en faire une condition sine qua non pour l'obtention d'une licence de diffusion.

TFO

En novembre 1999, la FCFA répondait à l'appel du CRTC pour des observations sur la distribution de la chaîne française de TVOntario, TFO, au Québec (199902185).

TFO est le seul télédiffuseur canadien qui conçoit, produit et diffuse une programmation entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. Elle offre depuis plus de dix ans une grille de programmes télévisuels composée d'émissions éducatives, jeunesse, d'affaires publiques et culturelles représentatives des intérêts et des préoccupations de la francophonie ontarienne. Son signal est aussi disponible en Acadie du Nouveau-Brunswick.

« Les téléspectatrices et les téléspectateurs québécois sauront apprécier la programmation de TFO, d'affirmer M. LeBlanc. Après tout, celle-ci leur offre une programmation originale de grande qualité en français, destinée à toute la famille. Compte tenu du fait que les câblodistributeurs locaux et les autres entreprises de distribution leur proposent des menus composés, règle générale, d'une majorité de stations de langue anglaise, l'ajout de TFO devrait plaire à toutes les personnes au Québec qui ont à cœur une présence accrue du français sur les ondes. »

Considérant la décision favorable rendue l'année précédente par le CRTC à l'égard de la diffusion nationale du réseau privé québécois TVA, et ce, malgré les récriminations de certains câblodistributeurs et de certaines entreprises de distribution, la FCFA espérait que l'organisme de réglementation « puisse faire preuve d'autant de sagesse » à l'égard de la demande de TFO.

Malheureusement, le 1^{er} mars 2000, le CRTC annonçait qu'il refusait « par vote majoritaire, la demande de TVOntario relative à la distribution au Québec de son service de télévision éducative de langue française, TFO ». Le Conseil a justifié sa décision en affirmant notamment que « les téléspectateurs du Québec, qui reçoivent déjà le service éducatif de Télé-Québec, ne devraient pas avoir à déboursier pour un second service éducatif provenant d'une autre province ».

La réaction de la FCFA ne s'est pas fait attendre. Elle a indiqué, par voie de communiqué, qu'elle réprouvait cette décision.

« Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des 1563 interventions déposées au CRTC en réponse à la requête de TFO lui étaient favorables, a constaté le président de la FCFA. Il est clair que le CRTC a décidé de ne pas tenir compte de l'opinion de la majorité des téléspectateurs québécois qui ont manifesté leur appui à TFO. Le Conseil a choisi plutôt de soutenir le point de vue des quelques intervenants québécois de l'industrie de la télévision qui considéraient les intérêts de TFO comme contraires aux leurs. Nous encourageons fortement les dirigeants de TFO à faire appel de la décision du CRTC auprès du Conseil des ministres du gouvernement du Canada. »

Société Radio-Canada (SRC)

La SRC s'est présentée devant le CRTC en mai 1999 pour obtenir le renouvellement des licences de tous ses réseaux (télé et radio) francophones et anglophones.

Au nombre des recommandations formulées à cette occasion par la FCFA, notons les suivantes :

- a) Que la SRC développe des mécanismes d'imputabilité à l'égard de la population qui viendront compléter le rôle du conseil d'administration et celui du CRTC, dont la mise sur pied d'un comité aviseur francophone et acadien;
- b) Que la SRC tienne compte de l'existence des communautés francophones et acadiennes dans l'élaboration de sa programmation nationale;
- c) Que le gouvernement fédéral rétablisse les budgets de Radio-Canada et qu'il lui garantisse un financement pluriannuel stable;
- d) Que la SRC offre une part équitable de ses contrats de production aux producteurs indépendants de la francophonie minoritaire et que leurs émissions, films ou documentaires soient diffusées à des heures de grande écoute.

Le CRTC a appuyé le renouvellement des licences de la SRC en janvier 2000, tout en y rattachant certaines conditions. Certaines d'entre elles étaient d'un intérêt particulier pour les communautés francophones et acadiennes, notamment :

- a) Que Radio-Canada accorde une plus grande place aux collectivités francophones hors Québec dans sa programmation, et ce, dans tous les genres d'émissions;
- b) Que la Chaîne culturelle de la radio de Radio-Canada soit accessible aux francophones de toutes les provinces et territoires;
- c) Que la SRC télédiffuse plus d'émissions culturelles témoignant des talents des francophones de tout le pays;
- d) Que la SRC offre un plus grand nombre d'émissions originales pour enfants.

La FCFA s'est engagée à suivre de près la mise en œuvre de ces recommandations. Elle s'est réservé l'option d'intervenir lorsque seront déposés les rapports que présentera annuellement la SRC au CRTC.

Réseau francophone d'Amérique (RFA)

C'est le 23 mars 2000, à Ottawa, qu'a eu lieu le lancement officiel de RFA, un service de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada). Par une liaison satellite permanente, dix-sept radios communautaires francophones, dans six provinces et deux territoires, seront dorénavant reliées entre elles.

« Dès aujourd'hui, grâce au Réseau francophone d'Amérique, les radios communautaires du Nunavut, comme de l'Alberta - du Nouveau-Brunswick, comme de l'Ontario, pourront unir leurs voix et ainsi réunir les communautés francophones et acadiennes, d'affirmer le président de la FCFA, dans un message émis à l'occasion de ce lancement. Ce réseau contribuera à créer un lien encore plus tangible entre les francophones de tout le pays, un lien plus que nécessaire pour assurer la cohésion de nos communautés, voire le maintien et l'épanouissement de notre langue et de notre culture. »

L'Inforoute en français

La FCFA a maintenu sa participation au comité aviseur du programme des Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada, en 1999-2000. Créé en 1998 et possédant un budget d'un million de dollars par année, ce programme pilote vise à élargir le contenu, les applications et les services de langue française sur Internet, à brancher à l'inforoute les communautés francophones et acadiennes et à encourager la francophonie canadienne à profiter pleinement des technologies de l'information et des communications.

Francommunautés virtuelles, dans sa forme actuelle, doit prendre fin en mars 2001. Le comité aviseur a entrepris une réflexion sur l'avenir et une orientation future possible pour ce programme.

Par ailleurs, la FCFA a continué d'œuvrer à la mise sur pied de la Coalition nationale des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), un regroupement d'organismes nationaux francophones. Celle-ci a pour mission de positionner favorablement ses membres et les communautés francophones et acadiennes dans l'ère numérique. Cette initiative a connu quelques ratés de départ, mais la FCFA compte relancer ce projet en 2000-2001.



Recto Verso ouvre ses pages aux communautés francophones et acadiennes

Depuis janvier 2000, le magazine québécois d'intérêt social *Recto Verso* publie quatre pages d'information réservées aux communautés francophones et acadiennes. Les organismes membres de la FCFA du Canada et les organismes nationaux sont ainsi invités à utiliser cette nouvelle tribune afin de témoigner de leur réalité à un lectorat québécois, mais aussi pancanadien, puisque *Recto Verso* distribue maintenant des exemplaires de son magazine dans chaque province et territoire du pays.

C'est à la fin du printemps 1999 que le projet, une initiative de *Recto Verso*, a commencé à se concrétiser. Des démarches ont d'abord été entreprises auprès d'organismes des communautés francophones et acadiennes afin de sonder leur intérêt pour le projet.

Tel que conçu initialement, le projet de *Recto Verso* s'échelonne sur une période de trois années. Il réserve quatre pages par numéro aux organismes francophones hors Québec et inclut une distribution pancanadienne. La FCFA

du Canada y joue un rôle de coordination afin de répartir les pages entre les différents organismes membres et les organismes nationaux.

Pour le moment, dans chaque province et territoire (mis à part le Québec), le magazine est disponible chez les organismes membres de la FCFA, plusieurs organismes nationaux et les universités francophones hors Québec. La liste de distribution devrait s'élargir au cours des prochains mois pour donner accès au plus large éventail possible de lecteurs francophones et francophiles du Canada.



Les communautés francophones et acadiennes sur vidéo

La FCFA a procédé cette année à la mise à jour de son document vidéo intitulé *Une francophonie à découvrir / A Francophonie to Discover*, produit initialement en 1994. Cette initiative a été appuyée par Revenu Canada. Une francophonie à découvrir présente un survol du dynamisme actuel des communautés francophones et acadiennes par province et territoire. Au nombre des changements apportés au vidéo, notons l'insertion des données de population du recensement de 1996 et l'inclusion du Nunavut.

Par ailleurs, la FCFA a appuyé la production de la série *La Francophonie d'Amérique*, composée de six émissions d'une heure, portant sur l'Acadie des Maritimes, les Franco-Ontariens, l'Ouest canadien, le Grand Nord canadien, la Louisiane et la Nouvelle-Angleterre. Le ministère du Patrimoine canadien, TFO, RDI, Téléfilm Canada, le Fonds canadien de télévision, Film Nouveau-Brunswick, Manitoba Film and Sound et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont contribué financièrement à la production de cette série. *La Francophonie d'Amérique* devrait être diffusée à l'automne 2000.



Administration et personnel

La FCFA du Canada a connu, en 1999-2000, une année fort mouvementée en ce qui concerne le changement de personnel.

- En juillet 1999, Denis Bertrand effectuait un retour à la FCFA en remplaçant Jean-François Venne au poste de directeur des communications. M. Venne a œuvré à la FCFA de février à juin 1999. M. Bertrand avait occupé le poste d'agent des communications à la FCFA de janvier 1998 à janvier 1999.
- Diane Côté est arrivée le 9 août 1999 à la FCFA. Elle succède à Manon S. Henrie au poste d'agente de liaison avec les associations membres, les associations nationales et les ministères et agences du gouvernement fédéral dans le cadre de la mise en œuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. Mme Henrie, qui était à l'emploi de la FCFA depuis 1994, travaille actuellement pour le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI), en Équateur.
- Le poste d'adjointe aux communications est occupé, depuis octobre dernier, par Karine Lamarre. Cette dernière remplace Astrid Chouinard, partie étudier en communications, en France.
- Anne-Sophie Ducellier, qui était chargée de projet pour le Bureau francophone de la coopération internationale (BFCI), a quitté en octobre 1999 pour remplir les fonctions de directrice des communications à la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). À la suite de la fermeture du BFCI, en novembre, le coordonnateur Michel Delorme a aussi quitté les bureaux de la FCFA.
- Après onze années de service au bureau de la FCFA au Québec, Josée Vézina a laissé son poste de secrétaire pour réorienter sa carrière. Nathalie Dubuc lui succède depuis novembre 1999.

- À Ottawa aussi il y a eu du changement au secrétariat. Joëlle Léonard, qui était en poste depuis septembre 1999, est partie en mars 2000. Julie Massé, la responsable du montage de la revue de presse depuis quelques années, lui succède à ce poste.
- Dans le cadre du projet *Dialogue*, la FCFA a embauché trois employés, formant ainsi, avec Micheline Doiron, l'équipe permanente du projet :
 - Guy Levesque est agent de projet.
 - Robert Asselin est responsable des communications.
 - Maude Prud'Homme est responsable de la logistique.



[<< Retour](#)

[Nouveautés](#) | [Tournée du Québec](#) | [Au sujet de la FCFA](#) | [Membres](#) | [Salle de presse](#) | [Documentation](#)
[Ressources](#) | [Prix Boréal](#) | [Dialogue des cultures](#) | [Emplois](#) | [Contactez-nous](#) | [Liens](#) | [Recherche](#)